



LE MONDE

# JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 20, numéro 8

4<sup>s</sup>

Le nouveau défi  
national du Bâtonnier  
Me Gérald R Tremblay

*S'assurer  
que la  
profession  
juridique  
soit à la fine  
pointe en  
tout temps*

Me Gérald R Tremblay de McCarthy Tétrault,  
nouveau président national de la Fédération  
des ordres professionnels de juristes du  
Canada regroupant 100,000 avocats  
canadiens et 4000 notaires du Québec.





# TARZI

## Solde de fin de saison

**Profitez de 50%  
de rabais sur notre  
collection automne-hiver**

BAUMLER FÉRAUD

BRUNO  
SAINT HILAIRE



navigare



GREEN COAST®  
VOYAGING OUTRIGERS

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h

**Rendez-vous: service à domicile ou au bureau**

**Richard | 514.497.9743 • Daniel | 514.235.7385 • Gary | 514.862.8854**

**Kathleen | 514.739.6298 • Louise | 514.349-2387**

[www.tarzi.ca](http://www.tarzi.ca)

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8 | 514.739.6298

# S'assurer que la profession juridique soit à la fine pointe en tout temps

Par André Gagnon

**À** la veille de sa 45<sup>e</sup> année de carrière en droit, Me Gérald R. Tremblay, associé principal (maintenant avocat conseil) chez McCarthy Tétrault à Montréal, devient président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour un mandat d'un an à compter de novembre 2012. Me Tremblay, Bâtonnier du Québec en 2008-2009, a représenté le Barreau du Québec au Conseil de la Fédération depuis 2009. Il en est devenu vice-président en 2010.

La Fédération est l'organisme coordonnateur national des 14 ordres professionnels de juristes qui ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer les 100 000 avocats au Canada et les 4 000 notaires au Québec et ce dans l'intérêt du public. « La mobilité des juristes entre les provinces et territoires du Canada au cours des dix dernières années a fait évoluer considérablement la mission et les priorités de la Fédération depuis sa fondation en 1926 », affirme Me Tremblay. « Ce qui était autrefois une

conférence annuelle des présidents des ordres professionnels de juristes est devenu aujourd'hui un organisme à but non lucratif avec les ressources nécessaires pour soutenir les ordres professionnels de juristes dans leurs efforts visant à élaborer des normes uniformes de réglementation de la profession juridique partout au Canada et à partager et harmoniser les meilleures pratiques possibles toujours dans l'intérêt public »

La Fédération existe en raison de ses membres, les ordres professionnels de juristes, et agit selon les priorités de ceux-ci. Les tâches sont accomplies par des dirigeants élus et des cadres supérieurs de toutes les provinces et tous les territoires à travers le pays, appuyés par une équipe professionnelle au siège social à Ottawa. Les grandes initiatives de la Fédération qui sont actuellement en cours incluent un Code type de déontologie professionnelle qui est en cours d'adoption par les ordres professionnels de juristes à travers le Canada, un projet sur des normes d'admission nationales pour assurer des normes communes d'admission à la profession juridique, ainsi que des normes nationales en matière de plaintes et de discipline. « Dans chacun des cas, des représentants du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires jouent un rôle clé », constate Me Tremblay. « Ce qui mérite d'être mentionné est la mise en œuvre, au cours des dernières années, de nouveaux protocoles de libre circulation pour les avocats et les notaires entre le Québec et le reste du Canada. Des discussions sont en cours dans le but de simplifier le régime encore davantage au cours des prochaines années. »

Commençant avec enthousiasme son mandat à la présidence de la Fédération, Me Tremblay mettra à contribution son expérience à titre de président de la Commission «Avenir de l'avocat» à l'Union Internationale des Avocats. « Si ma participation au sein d'organismes juridiques nationaux et internationaux, d'associations du barreau et d'ordres professionnels de juristes m'a appris une chose, c'est que la profession juridique partout dans notre pays et à travers le monde joue un rôle essentiel dans les systèmes juridiques et dans la société en général et, en plus, est guidée par les mêmes



Me Gérald R Tremblay

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



**Service personnalisé**

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

valeurs fondamentales. Nos similarités en tant que juristes sont beaucoup plus nombreuses que nos différences, peu importe le système juridique où nous avons été formés et où nous exerçons notre profession », dit Me Tremblay. « Dans un pays comme le Canada, ceci est encore plus évident », ajoute-t-il. Me Tremblay affirme que l'expérience acquise au Canada en matière de mobilité et de normes nationales peut servir d'excellent modèle pour les organismes juridiques internationaux.

« C'est un grand honneur pour moi de pouvoir travailler dans l'intérêt du public à l'échelle nationale, à titre de président de la Fédération », nous dit Me Tremblay. Au cours de la prochaine année, je veillerai à ce que les projets nationaux de l'organisme continuent de progresser. « Je partage également la préoccupation des dirigeants de tous les ordres professionnels de juristes à travers le Canada quant à la nécessité de trouver des moyens d'accroître l'accès à la justice pour tous les Canadiens ». Il ajoute que cette question fait d'ailleurs partie des priorités de la Fédération.

Par ailleurs, une grande vigilance s'impose : nous devons continuer à veiller à la sauvegarde et à la promotion de certaines valeurs fondamentales telles l'indépendance de la profession, l'indépendance de la magistrature, et le caractère sacré du secret professionnel.

**L'honorable Claire L'Heureux-Dubé honorée  
par ses pairs de la Cour suprême du Canada**



Mme Claire L'Heureux-Dubé, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, a célébré ses 85 ans, le 24 septembre dernier. A cette occasion la Cour a souligné cet événement lors d'une réception.

Mme L'Heureux-Dubé ne chôme pas car elle est impliquée dans des forums internationaux voués au développement du droit des femmes au sein d'un organisme basé à Londres (UK) et soutient divers programmes liés à la défense et à l'illustration des droits de l'homme un peu partout à travers la planète.

Sans compter son implication avec son Alma Mater, l'Université Laval de Québec.

Hommage au Professeur François Chevette

# «Apprendre et enseigner était pour lui un jeu passionnant...»

par Me Jean Leclair

**L**e professeur François Chevette est mort. Mort le 19 mai dernier. Soudainement et tragiquement, notre printemps à tous a pris des allures d'hiver.

François Chevette est décédé alors qu'il corrigeait des examens. Frappé par la mort, en pleine conversation silencieuse avec ses étudiants. C'est donc d'une certaine manière à leur côté, que François s'est éteint.

J'attendais avec appréhension cet instant où j'allais me lever pour déclarer haut et fort devant vous que le professeur Chevette était décédé. Il me semblait qu'alors seulement, je serais convaincu du caractère définitif de son absence.

Nos distingués invités me pardonneront de ne pas m'être soumis aux salutations de circonstance. La politesse m'aurait obligé à les faire passer avant François Chevette. Or je ne voulais pour rien au monde que, ce



François Chevette



Notre métier : quantifier pour décider

## Accuracy Canada poursuit sa croissance et s'installe à deux nouvelles adresses

Enquêtes, litiges, arbitrages

Évaluation d'entreprise

Support aux transactions

Redressement d'entreprise

Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC  
Complexe Jules Dallaire  
2828, boul. Laurier  
bureau 930  
Québec (Québec) G1V 0B9  
Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL  
Tour Telus  
630, boul. René-Lévesque Ouest  
bureau 2650  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Tél. : 514-333-0633

www.accuracy.com

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal | Rome | New Delhi



Me Jean Leclair

soir, préséance soit donnée à quiconque d'autre que lui. Lui, qui n'a jamais sollicité les honneurs, méritait bien, après quarante-quatre (44) ans d'enseignement, de se voir attribuer la première place, sinon toute la place.

Notre invitée d'honneur Mme la juge Desjardins m'en voudra encore moins, puisqu'elle sait toute mon estime et toute mon amitié, moi qui fus son assistant de recherche pendant l'une des plus belles années de ma vie de jeune adulte.

Cette femme remarquable a amorcé sa carrière ici, comme professeure de droit constitutionnel. Elle a initié l'étudiant François Chevette à cette discipline. Et elle possède en commun avec lui cette bienveillance envers autrui que nous ne cultivons pas tous au même degré.

Cette bienveillance, Mme Desjardins l'a déployée dans sa fonction de juge. Son sourire qui ne la quitte jamais illuminait inmanquablement, je m'en souviens, les salles d'audience où elle siégeait. Par ce sourire, la sécheresse du vocabulaire juridique prenait une patine d'humanité, sinon de compassion.

Chez François Chevette, cette bienveillance passait par l'acte d'enseigner. Le mot « acte » est en fait inapproprié. Pour François, l'enseignement était plutôt un état, une posture existentielle, un sacerdoce. Il a consacré l'entièreté de sa vie à la connaissance. Non pas comme celui qui veut accumuler du savoir, comme l'avare de l'argente, mais dans l'unique but d'en faire don à autrui.

Quand je dis qu'il a consacré l'entièreté de sa vie à la connaissance, je devrais plutôt dire au plaisir de la connaissance. Quelque temps après sa mort, je suis entré dans son bureau. Tout y était en suspens, comme si François allait revenir d'un instant à l'autre. Des livres ouverts gisaient un peu partout. Sur le bureau, le sol, les tables et les chaises. Des livres de toutes sortes : histoire, droit, philosophie, sciences politiques et j'en passe. Des piles d'examens, des notes de cours, partout des notes manuscrites, car François a toujours tout écrit au stylo.

Devant ce désordre, c'est l'image d'un carré de sable qui m'est venue à l'esprit. Un carré de sable abandonné par

des enfants pressés d'aller manger, et qui ont laissé derrière eux pelles, seaux et jouets. François n'avait rien d'un enfant, mais il avait un côté extraordinairement ludique. Apprendre et enseigner était pour lui un jeu passionnant dans lequel l'érudition côtoyait toujours le plaisir. De ces livres renversés, de ces morceaux de papier, de toutes ces idées éparses, François a fait, tout au long de sa carrière, un tremplin d'où ses étudiants ont pu plonger à leur tour dans le plaisir de la découverte.

Tout son génie logeait dans sa façon absolument unique d'ouvrir tout grand l'esprit de ses étudiants. Il faut le dire : François était, en classe, proprement éblouissant. Les épaules un peu voûtées par ses maux de dos, tou-

*Chevette, suite à la page 9*

## Fonds François Chevette de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

La Faculté de droit de l'UdeM et la communauté juridique du Québec perdent l'un de ses plus grands constitutionnalistes avec le décès du professeur François Chevette, le 19 mai dernier.

François Chevette est diplômé de l'Université de Montréal (LL. L. avec distinction 1964). Après avoir été admis au Barreau du Québec en 1966, il a complété des études supérieures de droit et de science politique en Europe. Nommé professeur à la Faculté de droit en 1968, il a enseigné le droit public et principalement le droit constitutionnel et les droits et libertés de la personne. Doyen de 1984 à 1988, il a également agi comme consultant auprès de divers ministères et organismes gouvernementaux, fédéraux et provinciaux. Il fut longtemps associé aux travaux du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (CRDP).

Selon Danielle Pinard, vice-doyenne aux études de 1er cycle à la Faculté de droit, « François Chevette était un homme d'exception. Rarement aura-t-on rencontré chez une même personne une telle stature intellectuelle alliée à tant de générosité. Il avait l'humilité des grands. Il a travaillé dans l'ombre, on retrouve une grande part de son inspiration dans nombre de textes de ses collègues et étudiants. Son départ laisse chez moi, et à la Faculté, un vide infini et définitif. »

François Chevette est l'auteur de plusieurs publications dont Droit constitutionnel : notes et jurisprudence, livre écrit en collaboration avec l'honorable Herbert Marx et publié en 1982 aux Presses de l'Université de Montréal. Il s'agit d'un ouvrage de référence en droit constitutionnel, utilisé à ce jour dans les facultés de droit du Québec.

# EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

CE QUI NOUS DISTINGUE:  
Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163
André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164	Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162
Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6162	Suzanne Harting BAA 514.227.6180
Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171	Jean-François Lefebvre LL.B., BAA, D.Fisc. 514.227.4158
Jacqueline Lemay CPA, CA, CA•EJC 514.227.6182	Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184
Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746	François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183
Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186	



## NAVIGANT

[www.navigant.com](http://www.navigant.com)

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2012 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés.

**Volume 20, numéro 8**

**LE MONDE JURIDIQUE**

642, rue Pierre-Tétrault  
 Montréal, (Québec)  
 H1L 4Y5  
 (514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
 Internet : [www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/](http://www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/)  
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

**Rédacteur en chef**  
*André Gagnon, B. A., LL. L.*

**Adjointe à la rédaction**  
*Jeanne d'Arc Tissot*

**Saisie de textes**  
*Louis-Benjamin Gagnon*

**Publicité**  
 642, rue Pierre-Tétrault  
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
 Tél.: (514) 353-3549

**Tirage et distribution**  
*Zacharie Gagnon*

**Abonnement:**  
*Mme Jeanne D'Arc Tissot*  
 Téléphone: (514) 353-3549

**Infographie**  
*Image-innée*

**Photographie**  
*Alain Michon*  
*Photos Pro-Multi+ inc.*

Le Monde Juridique est publié par  
 Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur:** *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
 L'abonnement est de 40 \$ par année.  
 (On peut aussi se la procurer à la librairie  
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

**COPYRIGHT 2012 - LE MONDE JURIDIQUE.**

*La reproduction totale ou partielle des articles est  
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

**e** Le nouveau défi national du Bâtonnier Me Gérald R Tremblay  
 S'assurer que la profession juridique soit à la fine pointe  
 en tout temps  
*Par André Gagnon*..... 3

**Y** **Hommage au Professeur François Chevrette**  
 «Apprendre et enseigner était pour lui un jeu passionnant...»  
*Par Me Jean Leclair*..... 5

**Me Antoine Leduc lance son livre devant le Montréal  
 du droit bancaire et de l'insolvabilité**..... 11

**Portail des règlements de la Ville de Québec**  
**La réglementation au bout des doigts!**..... 16

**a** **Plus de la moitié des nouveaux avocats ont prêté serment  
 en anglais et en français**..... 18

**Bonnes Tables de Montréal**  
*Par Claire Vuitton*..... 19

**M** **Démission surprise de Me Sylvain Lussier,  
 comme procureur cher de la Commission Charbonneau**..... 22

**D'un cabinet à l'autre**..... 24

**L'ABC exhorte le gouvernement à biffer la loi fiscale no. 377**  
 ..... 25

**La commission des services juridiques  
 remet les Prix Robert-Sauvé 2012**..... 26

**Prix Zenith : Louise Mailhot et Alan Schwartz  
 honorés par Lexpert**..... 27

**Le président du conseil et chef de la direction  
 du cabinet McCarthy Tétrault nommé au conseil  
 du Conference Board du Canada**..... 28

**S** **La violence aux femmes dans la formation en droit en Ontario**  
 ..... 29

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

15 ans déjà  
 1997-2012

**Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions  
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**



jours debout, un bras souvent appuyé sur le côté de la tribune, l'élocution marquée par des fins de phrase un peu traînantes, sa mémoire phénoménale des noms et des idées de tout un chacun, son sens de l'humour et surtout, surtout, cette maîtrise absolue de sa discipline qu'il présentait d'une manière déliée, totalement dépourvue de prétention.

Une maîtrise telle que, préférant faire surgir les réponses plutôt que de les donner, il manœuvrait de manière à ce que les étudiants tracent eux-mêmes le sentier qui les mènerait aux solutions possibles. Ce faisant, non seulement en venaient-ils à saisir le droit constitutionnel dans toute sa subtilité, mais également à se découvrir eux-mêmes, et à s'étonner d'être plus encore qu'ils ne l'auraient cru.

À ce titre, l'éducation est une seconde naissance, une façon de s'enfanter soi-même, sous le regard bienveillant d'un professeur. Comme le dit si joliment Marguerite Yourcenar, « [I]e véritable lieu de naissance est celui où l'on a porté pour la première fois un coup d'œil intelligent sur soi-même... » L'affection de François pour ses étudiants s'apparentait d'ailleurs à celle d'un père pour ses enfants. Mon collègue Didier Lluelles me rappelait qu'un soir, alors qu'ils soupaient ensemble, François avait brusquement interrompu le fil de la conversation pour affirmer avec enthousiasme : « J'aime les étudiants ! »

François Chevrette a toujours vécu avec un pied dans l'érudition et l'autre dans la littérature. Il se mouvait avec une aisance déconcertante dans un univers où tous les grands noms du droit trouvaient leur place. Mais on y croisait également Anatole France, Michel Tournier, Paul Valéry, Georges Simenon, Julian Barnes, Lawrence Durrell, André Maurois, ou encore, Alexis de Tocqueville, Raymond Aron, Bertrand de Jouvenel, et combien d'autres qui faisaient de son appartement de célibataire un des endroits les plus peuplés qu'il m'a été donné de connaître. Je me suis donc dit que la meilleure façon de lui rendre hommage consistait encore à faire parler une des auteures qu'il aimait le plus et qui est également, si mon souvenir est bon, l'auteure de prédilection de Mme Desjardins.

Marguerite Yourcenar, dans un des ouvrages préférés de François intitulé Les mémoires d'Hadrien, traduit admirablement ce rapport singulier qu'entretient un grand esprit avec son objet d'étude et qui faisait la particularité de François. Elle prête à l'Empereur romain Hadrien les paroles



# notabene

## Plateforme de signification-notification électronique



### Une première au Québec !

Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

-  **Un service d'échange rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intègre**
-  **La conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  **Une application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  **Des économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur

### Notabene

*L'innovation en matière d'échange juridique !*

**Supervisé par un tiers de confiance : l'huissier de justice**

**Gratuit pour une période limitée!**

 **www.signifiez.com**

Offert par :



HUISSIERS  
QUÉBEC



Chambre des  
huissiers de justice  
du Québec

Réalisé par :  **Notabene**  
technologies

\*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)

suivantes —il parle alors d'un juriste de sa connaissance : « Il appartenait à ce type d'esprits, si rares, qui, possédant à fond une spécialité, la voyant pour ainsi dire du dedans, et d'un point de vue inaccessible aux profanes, gardent cependant le sens de sa valeur relative dans l'ordre des choses, la mesurent en termes humains. »

Dans le même ouvrage, Yourcenar évoque parfaitement ce « point de vue inaccessible aux profanes » et l'autorité morale qu'il confère à celui qui en est porteur. C'est encore Hadrien qui parle : « ...l'autorité que j'exerçais était moins un pouvoir qu'une mystérieuse puissance, supérieure à l'homme, mais qui n'agit efficacement qu'à travers l'intermédiaire d'une personne humaine. » Au fond, ce qu'on devine chez un grand professeur, c'est une communion mystérieuse avec le savoir, toute faite d'aisance et de complicité, et qui fonde son autorité.

On parle beaucoup aujourd'hui —ou plus exactement, on parlait beaucoup— de « savoir », de « culture », d'« éducation. » On en parlait —et on en parle encore trop souvent— comme de choses extérieures à soi, d'objets qu'on peut vendre, s'acheter ou obtenir gratuitement. On en fait un pécule qui peut fructifier une fois bien investi. Pire encore, on fait du « savoir » et de la « culture » des hochets qu'on brandit pour séduire les foules — « En route vers l'économie du savoir ! » « Votez pour nous et la culture sera sauvée ! »

François Chevrette nous a cependant rappelé une vérité éternelle. La culture et le savoir n'existent que s'ils sont incarnés, au sens premier du terme. S'ils se font chair dans la personne d'un professeur et d'un étudiant. Le goût d'apprendre, d'ouvrir toutes grandes les portes de son esprit, naît avant tout de l'émotion qu'on devine chez celui ou celle qui nous enseigne. C'est l'émerveillement de cette personne devant les splendeurs et les misères des accomplissements humains qui nous encourage à nous aventurer hors de nous-mêmes pour ensuite y revenir plus riches de tout ce qu'on a glané. Un émerveillement qui se nourrit de rigueur, de quêtes inassouvies, d'efforts parfois angoissés par la faillibilité et les limites de nos capacités à comprendre.

J'ai affirmé plus tôt que le professeur François Chevrette était mort. J'avais tort. Son émerveillement, témoin de ce que la tête se nourrit du cœur, sa conviction que le dépassement de soi se mesure en qualité et non en quantité, sa générosité dans l'acte d'enseigner, tout cela réchauffera encore longtemps le cœur de celles et ceux qui sont venus au monde une deuxième fois à son contact.

Paraphrasons la formule rituelle prononcée au décès des rois de France, formule qui symbolisait la continuité de leur autorité au-delà de la mort, et concluons en disant : « François Chevrette est mort. Vive François Chevrette ! »

De manière à pérenniser la mémoire de François Chevrette, la Faculté de droit de l'Université de Montréal entend mettre sur pied un Fonds François Chevrette dont la finalité sera de financer des bourses d'études de premier et de second cycle en droit public. Vos marques d'affection peuvent donc se traduire par un don au «Fonds de la Faculté de droit - Bourse François Chevrette», et envoyé à l'attention de Me Rachel Brûlé, Faculté de droit de l'Université de Montréal, 3101, chemin de la Tour, Montréal, Québec, H3T 1J7.

## Guy Savard se joint à Osler Montréal



Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. est heureux d'annoncer que Guy Savard s'est joint à son bureau de Montréal, à titre de conseiller spécial.

Guy a commencé sa carrière de comptable agréé en dirigeant un certain nombre de cabinets d'experts-comptables nationaux. Il a été président et chef de l'exploitation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Par la suite, il a agi, pendant de nombreuses années, en tant que directeur du bureau de Montréal de Merrill Lynch Canada avant d'assumer les fonctions de président du conseil d'administration de la société. Il a également siégé à plusieurs conseils d'administration.

Guy est bien connu pour sa détermination et ses talents de négociateur. Il jouit d'une excellente réputation comme banquier d'affaires à travers le Canada, et sera un ajout précieux à notre équipe d'experts.

Guy a été reçu membre de l'Ordre du Canada. Le prix Hermès lui a également été décerné par l'Université Laval et l'Université Saint-François-Xavier lui a remis un doctorat honorifique.

# Me Antoine Leduc lance son livre devant le Montréal du droit bancaire et de l'insolvabilité

**L**e cabinet d'avocats BCF s.e.n.c.r.l. a fait les choses avec panache pour souligner le lancement du livre de l'un de ses associés, Me Antoine Leduc, intitulé *Mondialisation et harmonisation du droit des sûretés*, paru aux Éditions Thémis de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Plus d'une centaine d'invités regroupant le Montréal du droit bancaire et de l'insolvabilité ont pris part à l'événement au prestigieux Club Mont-Royal, venant ainsi saluer cet apport intellectuel significatif à la doctrine.

Pour l'occasion, le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, le professeur Guy Lefebvre, a souligné que « dans cet ouvrage, Me Leduc présente une étude incontournable sur la mondialisation et l'harmonisation du droit des sûretés. Il s'agit d'une question qui occupe l'avant-scène des travaux qui se déroulent actuellement à l'échelle internationale. Il s'agit, aussi, la chose n'est pas banale, du seul ouvrage, à notre connaissance, qui fait non seulement une synthèse de cette matière mais qui apporte des pistes de réflexion originales. Notre communauté doit donc en être fière et féliciter Antoine pour avoir relevé le défi de rédiger une thèse de doctorat de haut niveau tout en pratiquant le droit et en assumant ses obligations familiales ».

Me P. Mario Charpentier, associé directeur du cabinet BCF, a pour sa part mentionné, dans son allocution, que « BCF est très fière de compter Antoine parmi ses associés. Antoine vient compléter une équipe déjà aguerrie dans les domaines du droit bancaire et de l'insolvabilité. Sa contribution est cependant unique : non seulement est-il un avocat connu et respecté de ses pairs dans ses domaines de pratique, mais aussi c'est un universitaire au parcours académique remarquable, qui a su combiner la pratique, l'enseignement et la recherche en droit à de hauts niveaux

d'excellence. Nous sommes donc heureux de bénéficier de son expérience et de pouvoir la mettre au profit de nos clients ».

Ce témoignage de reconnaissance et d'affection a profondément touché Me Antoine Leduc, qui a tenu à chaleureusement remercier les personnes présentes. Il a dédié ce livre à la mémoire de monsieur Paul-André Crépeau (1926-2011), qui fut son maître et son mentor à la Faculté de droit de l'Université McGill, dont il eut le privilège d'être l'étudiant et l'assistant de recherches. « Le professeur Crépeau m'a profondément marqué, sur tous les plans. Non seulement était-il un homme d'une grande culture juridique, mais c'était aussi un homme d'une grande culture humaniste, un homme de la Renaissance, et je souhaite que là où il se trouve, il se montre satisfait de l'ouvrage que je lance aujourd'hui », indiqua Me Leduc avec émotion.

Des remerciements furent également adressés au professeur émérite Pierre Ciotola, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, présent pour l'occasion, qui fut le directeur de recherche de Me Leduc à la maîtrise et au doctorat.

Cette soirée a permis de réunir la communauté du droit bancaire et de l'insolvabilité, ainsi que le monde juridique et universitaire. Du côté de la magistrature, notons la présence de des honorable Martin Castonguay, j.c.s., et Anne-Marie Trahan, j.c.s., juge à la retraite, et de J.J. Michel Robert, C.P., c.r., ancien juge en chef du Québec, maintenant associé conseil chez BCF. On note aussi la présence des Bâtonniers Gérald R. Tremblay, Ad.E., C.M., O.Q., c.r. et Pierre Chagnon, Ad. E., de même que celle de plusieurs membres de l'exécutif de l'Association du Barreau canadien, Division Québec, dont la directrice générale, Me Claude Beaudoin, Me Marie-Laure Leclercq, ancienne présidente de la Division, Me Michèle Gamache, ancienne présidente du Comité



*Me Antoine Leduc, BCF et M. le Bâtonnier Pierre Chagnon, Ad. E.*



*Livre de Me Antoine Leduc, BCF*



*Guy Lefebvre, Doyen de la Faculté de Droit, Université Laval, Me Antoine Leduc, BCF et Me Mario Charpentier, BCF*



*Pr. Pierre Ciotola, Faculté de Droit, Université de Montréal et Maurice Roy, Industrie Canada, Bureau du surintendant des faillites Canada*



*Me Antoine Leduc*



*Pr. Daniel Turp, Faculté de Droit, Université de Montréal, L'honorable Anne-Marie Trahan, juge à la retraite, Pr. Ejan Mackay, Faculté de Droit Université de Montréal*



*Me Denis Ferland, Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., Me Jean Lozeau Jolicoeur Lacasse avocats, Pr. Pierre Ciotola, Faculté de Droit, Université de Montréal, Pr. Daniel Turp, Faculté de Droit, Université de Montréal, Me Mario Charpentier, BCF, Me Antoine Leduc, BCF et Guy Lefebvre, Doyen de la Faculté de Droit, Université Laval*



*Robert Ward, Viabilis, Affaires internationales, Me Antoine Leduc, BCF et Me Marie Laure Leclercq, DE GRANDPRÉ CHAÏT*



Foule



Me Julie Himo Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L et Me Antoine Leduc, BCF



M. Le Bâtonnier Pierre Chagnon, Ad. E., Me Odette Nadon, BCF et Me André Gagnon, Le Monde juridique



Pierre Deschamps, Me Antoine Leduc, BCF et L'honorable Anne-Marie Trahan, juge à la retraite



Cindy Cannon, Directrice du bureau du président et chef de la direction, Investissement Québec, Pierre Lafrenière, Premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Me Jean Lozeau Jolicoeur Lacasse avocats



Pr. Daniel Turp, Faculté de Droit, Université de Montréal, Me Gérald Tremblay, McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l, Me Antoine Leduc, BCF, Me Mario Charpentier, BCF et Me Jules Turcotte, BCF



Me Nicole Riendeau, Banque CIBC, Me Antoine Leduc, BCF



Guy Lefebvre, Doyen de la Faculté de Droit, Université Montréal, Me Michel Robert, BCF, Me Michel Deschamps McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l, Me Antoine Leduc, BCF,

des communications, Me Julie Himo et Me Gary Rivard, respectivement ancienne présidente et actuel président de la Section « Faillite et insolvabilité » de l'ABC-Québec, Me Bernard Colas, Président de la Section de droit international de l'ABC-Québec et Me Jean-François Lépine, ancien président du Comité des résolutions de l'ABC national.

Le milieu universitaire et de la pratique était bien représenté, par les professeurs Pierre Deschamps (Université McGill), Ejan Mackaay et Daniel Turp (Université de Montréal), de même que Me J. Michel Deschamps, Ad.E. (McCarthy Tétrault), Me Denis Ferland (Davies Ward), Me Jean Lozeau (Joli-Coeur Lacasse), Me Jacques S. Darche (Borden Ladner Gervais), Me Pierre B. Lafrenière et Me Marc Paquet (Investissement Québec), Me Veronica Noble (Banque Royale du Canada), Me Nicole Riendeau (CIBC), Me Martin Janelle (Société Générale) et Me Maurice Roy (Industrie Canada – Bureau du Surintendant des faillites du Canada), auxquels s'ajoutèrent plusieurs représentants d'institutions financières et de cabinets comptables.

Le livre est disponible aux Éditions Thémis et dans toutes les bonnes librairies. Il constitue une ébauche de réponse aux questions suivantes : La mondialisation entraînera-t-elle, dans son sillage, l'uniformisation du droit des affaires à l'échelle de la planète ? Le droit des sûretés en serait-il le premier maillon ?

Par une étude de droit comparé d'une rare ampleur, ce livre démontre qu'un droit des sûretés transnational émerge et qu'il s'harmonise de façon croissante au plan systémique dans les économies libérales. Il fait jour à l'influence du droit américain et du Titre 9 du Uniform Commercial Code, autant qu'il constitue la toute première synthèse des

outils de l'harmonisation du droit des sûretés qui émanent des organisations internationales, dont Unidroit, la CNUDCI, la Banque Mondiale, le FMI, l'OÉA et la BERD.

Deux études de cas réalisées en République Arabe d'Égypte et en République Démocratique du Congo viennent ensuite illustrer les limites de ce processus d'harmonisation, plombant les réformes visant la bonne gouvernance et l'État de droit dans les pays émergents, en partie à cause d'un pluralisme des ordres juridiques, découlant en l'espèce du droit islamique et du droit coutumier africain.

Ce livre intéressera les juristes – praticiens, universitaires, magistrats ou légistes –, de même que les économistes, sociologues, anthropologues et historiens, ainsi que tout citoyen désireux de mieux comprendre les ramifications de la mondialisation et ses effets sur le droit.

BCF regroupe plus de 180 avocats et autres professionnels dont la pratique du droit s'adapte à l'évolution du monde des affaires. L'encadrement unique de ses équipes multidisciplinaires répond aux besoins particuliers des entreprises. Membre du réseau international Meritas, un regroupement de 7200 professionnels présents dans plus de 70 pays, BCF possède une expertise recherchée notamment dans les secteurs des fusions et acquisitions, de la fiscalité canadienne et internationale, des valeurs mobilières, du capital de risque, du droit bancaire, de la propriété intellectuelle, du litige commercial et d'insolvabilité, de même qu'en droit immobilier, droit du travail, immigration d'affaires et arbitrage international. BCF est un chef de file dans la pratique du droit des affaires au Québec, ce qui lui a valu d'être lauréat à chaque année depuis 2007 pour le concours des 50 sociétés les mieux gérées aux Canada.

Attached are photographs from the the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) headquarters in Paris, where OECD Secretary-General Angel Gurría and Mr Kawamura signed a memorandum of understanding to formalise the relationship between the OECD and the IBA on Tuesday 9 October 2012.



OECD Secretary-General Angel Gurría (left) and IBA President Akira Kawamura



From left OECD Director of Legal Affairs, Nicola Bonucci; OECD Secretary-General, Angel Gurría; IBA President, Akira Kawamura; and IBA Head of Legal Projects, Gonzalo Guzman.

Photos: OECD/Michael Deon.



## Gravures Adams

### **Pour tous vos besoins en imprimerie**

Imprimer, Graver, Estampage à Chaud, Gaufrer  
En-Têtes de Lettres, Enveloppes, Cartes d'Affaires  
Invitation, Annonces, Couvertures, etc.

### **Système de gestion de commandes en ligne**

**S.V.P. communiquer avec nous  
pour recevoir des échantillons gratuits ou une soumission**

*Depuis*

**Gravures  
Adams  
International Ltée**

Pour tous vos besoins en imprimerie

**Siège Social**  
5690, boul. Thimens  
St-Laurent, QC H4R 2K9  
**T 514-937-7744**  
**F 514-937-9316**

**Sans Frais: 1-888-232-6729**

[www.adamsengraving.com](http://www.adamsengraving.com)  
[info@adamsengraving.com](mailto:info@adamsengraving.com)

**MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO**

# Action intentée contre Hyundai et Kia pour avoir surestimé la cote de consommation d'essence

**F**ace à une action en justice imminente, Hyundai Auto Canada Corp et Kia Canada Inc ont admis aujourd'hui que certains de leurs véhicules ne sont pas aussi économes en carburant qu'ils l'avaient annoncé. Ils blâment une erreur au centre d'essai des sociétés en Corée.

Un recours collectif contre Hyundai a été déposé par le cabinet d'avocats Siskinds LLP.

Les Canadiens qui ont acheté une automobile Hyundai ou Kia entre 2010 et 2013 ne reçoivent pas la cote de consommation d'essence qui leur était promise.

« Hyundai et Kia ont passé beaucoup de temps et d'argent à vendre aux Canadiens une histoire très convaincante, en capitalisant sur les préoccupations du public par rapport aux coûts croissants du carburant et de l'environnement. Malheureusement, cette histoire était une fiction », a déclaré Matthew Baer, un avocat de Siskinds LLP.

« Nous avons déposé un recours collectif pour le compte de ces propriétaires, car nous estimons que Hyundai et Kia devraient être tenus de dire la vérité. Ils doivent expliquer aux Canadiens ce que sont les chiffres réels, et aussi combien de temps ils ont eu connaissance de ces chiffres réels. Depuis combien de temps ont-ils menti aux Canadiens? »

À ce stade, il est trop tôt pour quantifier les revendications des membres potentiels et / ou l'exactitude de la compensation proposée. Les Canadiens qui ont acheté ou loué l'un des véhicules ci-dessus mentionnés sont invités à visiter le site [www.classaction.ca](http://www.classaction.ca) ou à appeler le numéro sans frais 1-800-461-6166 poste 2381 pour les demandes en anglais ou, au 514-849-1970 pour les demandes en français.

Les véhicules de marque Hyundai concernés pour les années 2010 à 2013 sont l'Elantra, le Sonata Hybrid, l'Accent, le Genesis, le Tucson, le Veloster, l'Elantra Coupe, l'Elantra GT et le Santa Fe. Les véhicules de marque Kia concernés pour les années 2010 à 2013 sont le Rio, le Sportage, le Soul, l'ECO Soul, l'Optima et le VHE.



Le directeur du Service des affaires juridiques, Me Serge Giasson, est heureux de présenter le Portail des règlements de la Ville de Québec, un outil innovant, fiable et accessible.

**A**vec la mise en ligne de son Portail des règlements municipaux, la Ville de Québec innove : elle est la 1<sup>re</sup> municipalité au Québec à utiliser les méthodes les plus avancées pour la diffusion de ses règlements.

« Cet outil a été créé pour les besoins des juristes, mais devient une mine de renseignements accessibles à l'ensemble des citoyens pour connaître l'état de la réglementation », affirme Me Serge Giasson, directeur du Service des affaires juridiques de la Ville de Québec.

Cet outil de recherche à la fine pointe de la technologie offre une fenêtre sur plus de 3 500 règlements adoptés après la fusion municipale, dont 240 codifiés. Pour ces derniers, les possibilités de recherche sont impressionnantes. Par exemple, l'historique d'un règlement peut être reconstitué par le



## Portail des règlements de la Ville de Québec

# La réglementation au bout des doigts!

logiciel, ce qui permet d'avoir, en quelques secondes, un portrait de la réglementation en vigueur à une date spécifiée par l'utilisateur.

Le moteur de recherche, rapide et convivial, permet d'explorer l'ensemble des règlements par mots-clés, instance décisionnelle, numéro de règlement, etc. Il permet aussi d'afficher, à des fins comparatives, les différentes versions d'un article et de consulter, d'un clic, un règlement modificateur. De plus, les règlements remplacés ou abrogés sont clairement identifiés. « Nos propres juristes ont été de bons critiques du produit. Cela nous permet d'offrir une application réellement adaptée à leurs besoins, soit une mine de renseignements fiables et accessibles sur la réglementation en vigueur », souligne Me Giasson.

Depuis sa mise en ligne, en février 2012, le portail a déjà suscité un vif intérêt : près de 300 000 pages ont été vues par des in-

ternautes du Québec, du Canada et même de la France et des États-Unis. « Cet outil s'insère parfaitement dans la nouvelle réalité juridique. Peu importe l'heure ou le lieu, la réglementation de la Ville de Québec peut être consultée instantanément. Comme juriste, c'est le bonheur », se réjouit Me Giasson.

Le directeur du Service des affaires juridiques espère que le travail réalisé par la Ville de Québec ouvrira la voie aux autres municipalités désireuses de diffuser leurs règlements. « Avec la démarche que nous avons faite, l'application est maintenant adaptée à la réalité municipale. Il serait plus qu'intéressant que toutes les municipalités du Québec profitent de cette avancée technologique et mettent leurs règlements en ligne de la même façon », conclut-il.

Le Portail des règlements de la Ville de Québec peut être consulté au [ville.quebec.qc.ca/reglements](http://ville.quebec.qc.ca/reglements).



### Plus de 3 500 règlements en un clic!

Québec, ville branchée

## LE PORTAIL des règlements de la Ville de Québec >

Un outil de recherche convivial  
à la fine pointe de la technologie

> [ville.quebec.qc.ca/reglements](http://ville.quebec.qc.ca/reglements)



# Plus de la moitié des nouveaux avocats ont prêté serment en anglais et en français

## PRESTATION DE SERMENT

15 août 2012



*Me Mariam Tangi, nouvelle avocate du Québec, son père, Mohamed Tangi, ancien ambassadeur du Maroc au Canada et sa mère, le Dr Alia Tangi, lors de la prestation de serment des nouveaux avocats du Barreau de Montréal, à la mi-août.*

### NOUVEAUX AVOCATS NEW LAWYERS

Shura Abdulhaq	Julie Favreau
Gabriel Archambault	Laurent Goyer
Niva Beaudoin	Ève Gaudet
Michael Bellomo	Matthew Hamerman
Karim Benelfellah	Francis Hemmings
Laura Biniek	Audrey Joly
Frédéric Blouin	Ioana Jurca
Geneviève Burdon	Merissa Lichtsztral
Kevin Buteau	Fériale Loubardi
Francesca Cancino Ramos	Jonathan Lumer
Myriam Charron	Vanessa Mondésir-Féquièrre
Emilie Chevrier	Félix Fernando Ocana Correa
Sophie De Champlain	Sophie Roy-Lafleur
Marie-France Décary	Mariam Tangi
Marie-Claire Déry	Julie Tremblay
Emilie Desjardins-Bertrand	Yu Heng Zhang
Brigitte Ducas	

# Bonnes Tables de Montréal

## Le Douze Vingt et Un<sup>1</sup> « Nous ne cuisons pas nos viandes bien cuites »

Par Claire Vuitton

Le nom d'un restaurant est toujours important, mais ce n'est pas l'essentiel. Bien souvent, certes, c'est lui, qui reste gravé dans l'esprit des clients plus que celui du chef, mais c'est le chef qui nous régale. Il en est ainsi de la Queue de Cheval. Ce nom était associé à un steakhouse excellent où les amateurs de viande rouge aimaient se retrouver dans un décor fort sympathique pour manger une pièce de viande d'une qualité sans pareil. Or depuis cet été, la Queue de Cheval, ce lieu emblématique du Montréal culinaire a simplement été rebaptisé, le « Douze Vingt-Un » Steakhouse. Que l'on ne s'y trompe pas, le Douze Vingt et Un est bien toujours le steakhouse exceptionnel qui a fait la renommée de la Queue de Cheval.

À deux pas du centre Bell et en plein coeur du quartier des affaires, le Douze Vingt et Un est à la fois un restaurant qui a sa propre boucherie in situ, un bar de qualité et une cave à cigare de premier choix, le tout déployé sur trois étages. Au premier, les clients peuvent admirer dans les armoires réfrigérées les pièces de boeuf qui vieillissent sous le regard attentif du boucher : Gavino D'Iglio. Des tables rondes, pour une meilleure



<sup>1</sup> Douze Vingt et Un - 1221, Boul. René-Lévesque O. - Montréal - tél. : (514) 390.0090  
[www.1221steakhouse.com](http://www.1221steakhouse.com)

Service de voiturier gratuit tous les soirs à compter de 17h30

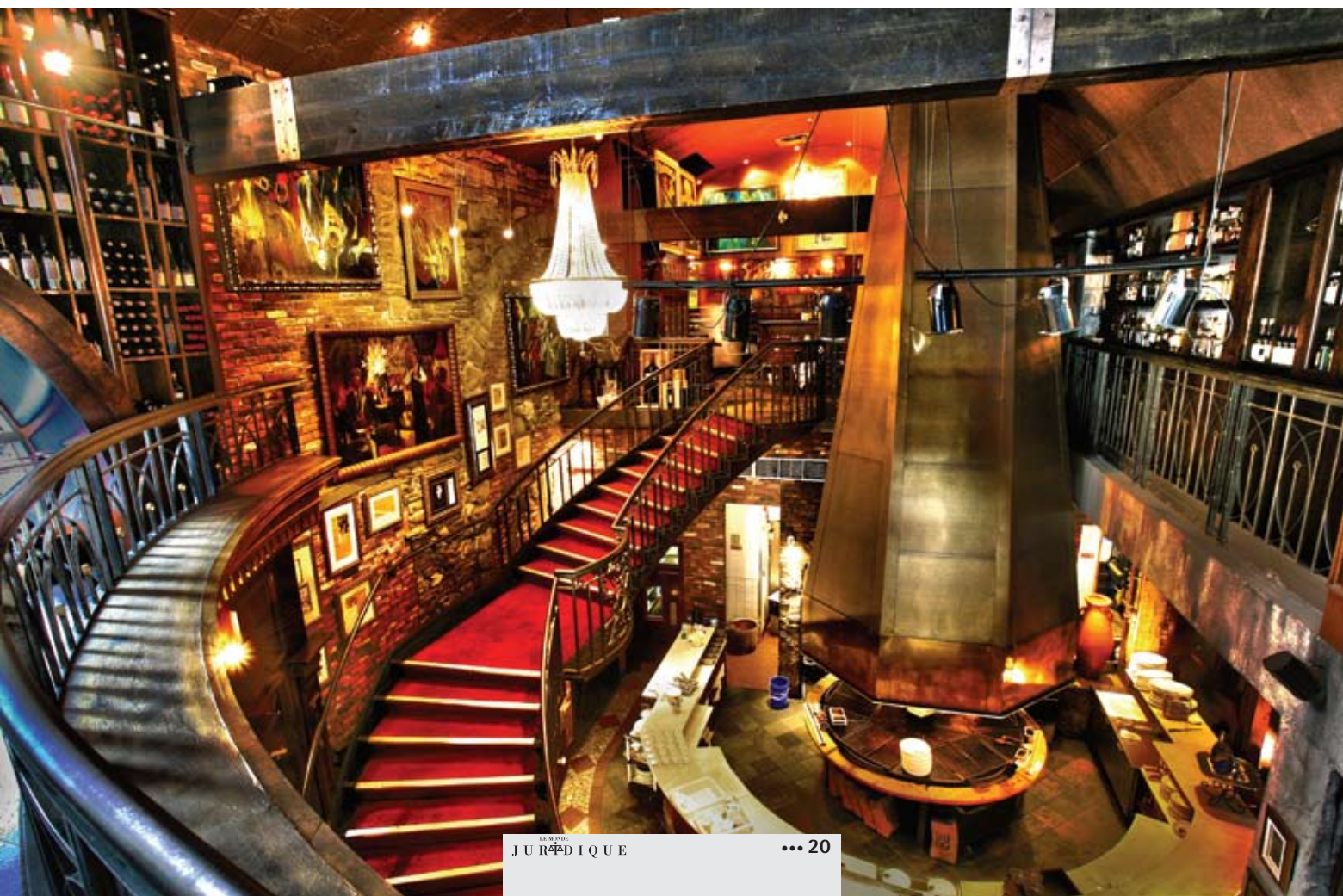
convivialité, un vieux plancher, et surtout en contrebas un immense grill autour duquel s'affairent les chefs de cet immense barbecue au charbon de bois où il est d'ailleurs possible de s'asseoir afin de profiter pleinement du spectacle offert par ses rois de la cuisson. Au deuxième, une salle à l'atmosphère feutrée et chaleureuse décorée de magnifiques bibliothèques de vins. Au troisième, une dernière salle spécialement aménagée pour les réunions.

D'origine américaine le steakhouse est un concept à part dans l'univers de la restauration. Il s'agit de restaurants de luxe, consacrés en exclusivité à la viande rouge. À cette fin, la viande proposée est d'une qualité irréprochable nécessitant un travail en amont soigneux et délicat, respectant scrupuleusement chaque étape entre le moment où la viande est sur pieds et où elle est servie dans l'assiette.

Au Douze Vingt et Un, la tradition ne déroge pas à la règle. Les meilleurs élevages ont été soigneusement sélectionnés afin de pouvoir offrir cette qualité de viande aux clients. Le Kobe Wagyu arrive d'un élevage australien, et le boeuf Canadien, élevé aux grains, du Charlevoix. Mais surtout, le boeuf américain, Black Angus, certifié USDA Prime, élevé sans antibiotique ni hormone provient en exclusivité des fermes du célèbre fournisseur de

viandes de réputation mondiale Pat LaFrieda - fournisseur officiel des parties présidentielles de la Maison Blanche. Les boeufs sont abattus en veillant à leur bien-être, puis envoyés à Montréal où les pièces vont être méticuleusement découpées, et vieillies à sec dans des armoires spéciales. La viande n'est jamais consommée à la sortie de l'abattoir. En général, il convient d'attendre environ trois semaines afin de permettre au sang et à l'humidité de s'évaporer. Au Douze Vingt et Un le vieillissement légèrement prolongé qu'on lui accorde, permet d'obtenir des saveurs particulières aux arômes de noisettes qui font la renommée du boucher et de l'établissement. Une fois ce travail accompli, les chefs vont intervenir afin de cuire parfaitement chacun des morceaux et ainsi de révéler pleinement le travail jusque là réalisé. De vrais maestro du grill !

À la lecture de la carte s'ajoute le choix de visu. En effet le serveur apporte à table, en premier lieu un large éventail de fruits de mer, seule entrée autorisée car elle n'entrave pas l'appétit : des huîtres, des crevettes géantes, du homard, des pinces de crabes. Puis les choses sérieuses commencent. Sur une table roulante, les pièces de boeuf crues sont montrées au client pour qu'il puisse choisir en toute connaissance : le "filet mignon" de 16 onces, le fabuleux "Porterhouse" de 32 onces - pour deux ! - la "coupe Kansas" de 20 onces ou





encore le populaire "faux-filet" avec os de 20 onces. Les explications très gentiment distillées par le serveur permettent de faire le choix le plus approprié en fonction des goûts et de l'appétit de chacun. Puis le boucher coupe le morceaux choisis et le représente aux clients, avant la cuisson sur le grill. Après toutes ces étapes, la pièce de bœuf qui arrive dans l'assiette est très attendue et ne déçoit pas. Une viande, fondante et tendre, parfaitement cuite. Une réussite totale ! Il ne faut pas oublier de mentionner les à-côtés qui sont aussi très bons : la purée de pommes de terre à l'ail, les asperges grillées et les fameux épinards à la crème.

En dessert - si vous avez choisi l'option "je rapporte à la maison une partie de mon assiette afin de profiter pleinement de la carte" - le gâteau au fromage et au chocolat blanc est très bon.

La carte des vins se concentre sur certains grands crus et cépages plus adaptés à la viande rouge. Elle offre néanmoins de très belles bouteilles qui accompagnent parfaitement bien les spécialités de l'établissement.

À noter qu'il est possible de déguster au bar un des nombreux scotchs proposés à la carte tout en fumant un des cigares de la très belle cave à cigares.

Le Douze Vingt et Un est donc un fabuleux steakhouse, qui maîtrise parfaitement ce genre à part de la restauration. En respectant scrupuleusement chacune des étapes de l'Art de la boucherie, il propose une qualité de viande rouge exceptionnelle, vieillie et cuite à la perfection qui ravira tous les carnivores. Certes les prix de certains plats sont élevés, mais ils sont manifestement la rançon d'un produit de très haute gamme. De plus, un menu spécial de trois services est proposé à midi au prix fixe de 25 \$. Profitez-en !

En face du Temple de la Renommée, le temple de la viande rouge de qualité demeure et s'impose dans l'univers gastronomique de Montréal.



# «Aucun avocat de pratique privée»



Départ du procureur en chef, Me Sylvain Lussier

**L**a Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction annonce le départ de son procureur en chef, Me Sylvain Lussier, Ad.E., et rend publique sa lettre de démission dans laquelle il motive sa décision de quitter son poste de procureur en chef.

C'est avec regret que la Commission s'est rangée aux arguments de Me Lussier étant consciente que son départ priverait des services d'un juriste hors du commun, mais également consciente que cette décision a été prise dans l'intérêt supérieur de la Commission, ce qui honore Me Lussier. La Commission tient à le remercier pour sa contribution méritoire à ses travaux de mise en œuvre et, tout particulièrement, à l'élaboration des Règles de procédure de la Commission et aux représentations qu'il a faites à l'Assemblée nationale dans le cadre des débats relatifs au projet de loi no 75, devenu la Loi attribuant certains pouvoirs d'inspection et de saisie à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

La Commission lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de sa carrière.

Le poste de procureur en chef sera assumé, de façon intérimaire, par le procureur en chef adjoint, Me Claude Chartrand.

Osler, Hoskin & Harcourt s.e.n.c.r.l./s.r.l.  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
bureau 2100  
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5  
514.904.8100 TÉLÉPHONE  
514.904.8101 TÉLÉCOPIEUR

Montréal Montréal, le 15 octobre 2012

Toronto

Calgary

Ottawa

New York

**L'honorable France Charbonneau**  
**Monsieur Renaud Lachance**  
**Monsieur le professeur Roderick A. Macdonald**  
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION  
DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION  
500, boul. René-Lévesque Ouest, 9e étage, bureau 9.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Madame la présidente,  
Messieurs les commissaires,

Les travaux de la Commission sont bien entamés et suscitent mérité.

Comme vous le savez, certains doutes ont été soulevés à mon sujet en raison de l'apparence de conflits d'intérêts dus à d'anciens dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un mandat de la Commission.

Après mûre réflexion, même si ces doutes n'ont aucun fondement, il m'apparaît que l'intérêt public sera mieux servi si je me retire de la Commission, de façon à éviter toute possibilité que ma participation en doute de quelque façon que ce soit l'intégrité des travaux de la Commission.

Il s'est déjà écoulé un an depuis le début de mon travail à la Commission et j'ai eu l'honneur d'avoir fait partie de votre équipe durant cette période de mission très importante pour le succès de votre mandat, ayant pu contribuer à la rédaction des Règles de procédure, à l'adoption du Projet de loi no 75, à la tenue de consultations spéciales de la Commission et également d'avoir représenté la Commission devant le Tribunal supérieur pour lui garantir l'accès aux éléments du dossier C-100. Ces contributions permettent à la Commission de fonder solidement les assises de son mandat.

Tenant compte de la compétence de l'équipe juridique qui vous assiste, j'ai l'aise de vous présenter ma démission comme procureur en chef de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Cette démission est effective immédiatement, mais vous pouvez compter sur mon entière collaboration pour la transition de mes dossiers.

LEGAL\_1 24870225 2

Je vous prie de bien vouloir agréer,  
dans la plus haute estime,

Veillez agréer,  
Sylvain Lussier

Sylvain Lussier

SL/lcv

2, comme procureur cher de la Commission Charbonneau»

n'est à l'abri d'un conflit d'intérêt.»

– un haut magistrat au Monde Juridique

OSLER

Sylvain Lussier, Ad. E.  
Ligne directe : 514.904.5377  
slussier@osler.com

un intérêt unanime et

jet quant à de possibles  
t aucun rapport avec le

, factuel ou juridique, il  
omme procureur en chef  
ticipation puisse mettre  
le-ci.

ommission. Je suis fier  
se en place d'éléments  
uer, entre autres, à la  
oi 75 sur les pouvoirs  
Commission en Cour  
olisée de la GRC qui  
n enquête.

s épaupe, je me sens à  
chef de la Commission  
strie de la construction.

z bien sûr compter sur

OSLER

osler.com

Page 2

orie de croire à mon indéfectible soutien et je vous souhaite beaucoup de succès  
oursuite et la réalisation de vos objectifs.

agrée l'expression de mes sentiments distingués.



Lussier, Ad. E.



**Maître Sonia LeBel, procureure en chef**

**B**achelière en droit de l'Université de Montréal, Maître Sonia LeBel est avocate depuis 1991. Au moment de rejoindre la Commission, elle pratiquait, depuis plus de 20 ans, au sein de ce qui est maintenant le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Elle a agi dans plusieurs domaines du droit criminel, mais s'est spécialisée principalement dans les infractions reliées aux stupéfiants et au crime organisé. Elle a une très grande expérience de plaideuse ayant pratiqué devant toutes les instances, incluant la Cour Suprême.

Depuis 2009, elle fait partie de l'équipe des assises du bureau de Montréal où elle traite des dossiers de meurtre devant jury.

Elle est présidente du comité des infractions du Barreau de Montréal et membre de ce comité depuis une dizaine d'années.

Elle s'est également beaucoup impliquée au sein de son association, contribuant à l'avancement de la cause des procureurs de la Couronne au Québec.

## D'un cabinet à l'autre

### Langlois Kronström Desjardins accueille un nouveau professionnel en droit de l'éducation

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins est très heureux d'annoncer que Me Dominic Fiset joindra, à compter du 12 novembre prochain, l'équipe du secteur du droit de l'éducation de son bureau de Montréal.

« Nous sommes privilégiés d'accueillir un professionnel du calibre de Dominic Fiset. Notre secteur du droit de l'éducation réunit des professionnels d'expérience qui possèdent la profondeur nécessaire pour gérer des dossiers autant avec des commissions scolaires, des collèges privés, des cégeps que des universités. La demande est constante pour des professionnels de haut niveau, dans des dossiers de plus en plus complexes et je suis convaincu que l'arrivée de Dominic viendra renforcer notre expertise dans un secteur important de notre cabinet », a déclaré Jean-François Gagnon, associé directeur de Langlois Kronström Desjardins.

## Nouveau site web De Grandpré Chait



HÔTEL  
LE CRYSTAL

Communication • Conférence • Corporatif  
C<sup>3</sup> : Destination d'affaires où la qualité s'associe à la valeur



131 SUITES CORPORATIVES



AMERISPA



LA COUPOLE BRASSERIE DE LUXE



C<sup>3</sup>- ÉTAGE CONGRÈS ET AFFAIRES

WWW.HOTELLECRYSTAL.COM  
1.877.861.5550

Appelez-nous pour nos meilleurs tarifs individuels ou groupes  
1100 de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 0A1

CHIC. URBAIN. *Très Montréal*



# L'ABC exhorte le gouvernement à biffer la loi fiscale no. 377

**L'**Association du Barreau canadien (ABC) a de grandes réserves en ce qui a trait au projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), et exhorte le gouvernement à ne pas l'adopter.

Le projet de loi soulève de nombreuses préoccupations relatives à la vie privée et fait preuve d'un manque d'« équilibre judiciaire entre objectifs publics légitimes et intérêts liés au respect de la vie privée qui sont protégés par la loi », a exprimé l'ABC dans une lettre adressée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

L'ABC ajoute dans la lettre que « toute mesure législative exigeant la divulgation publique de salaires et autres renseignements d'employés d'organisations indépendantes devrait être soigneusement étudiée ».

L'ABC souligne également que le respect de la vie privée est reconnu comme un droit constitutionnel fondamental en droit canadien, et que ce projet de loi risque de susciter des contestations constitutionnelles et des litiges.

« Le projet de loi entrave l'administration et les activités internes d'un syndicat, ce qu'interdit la liberté d'association garantie par la Constitution à moins que le gouvernement puisse démontrer qu'il s'agit d'une limite raisonnable aux droits d'association. D'après le texte du projet de loi, on ne voit pas quelle est la justification pour ces empiètements sur les droits », déclare Arthur Grant, membre exécutif de la Section nationale du droit constitutionnel et des droits de la personne de l'ABC.

D'un point de vue procédural, l'ABC est d'avis que le projet de loi pourrait avoir une importante incidence sur les activités des syndicats; pourtant, les processus en cause sont intégrés à des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. « À notre avis, il est inapproprié que des restrictions opérationnelles soient introduites par des modifications à la législation fiscale », affirme l'ABC dans la lettre.

La lettre en question a été préparée conjointement par les

Sections nationales du droit de la vie privée et de l'accès à l'information, du droit constitutionnel et des droits de la personne et du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'ABC.

Michael Mazzuca, président de la Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'ABC, comparaitra devant le Comité des finances de la Chambre des communes le 25 octobre 2012, à 15 h 30, dans la pièce C-110, 1, rue Wellington. La lettre est affichée sur le site Web de l'ABC.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

## Nomination du juge Richard Wagner bien accueillie par le Barreau

Le Barreau du Québec salue la nomination de Richard Wagner à la Cour suprême du Canada, en remplacement de la juge Marie Deschamps qui a pris sa retraite en août dernier. « Cette nomination vaut la peine d'être soulignée, a déclaré le bâtonnier du Québec, Me Nicolas Plourde, tant pour la qualité du parcours professionnel du juge Wagner qu'en raison du fait que la dernière nomination d'un juge québécois à la Cour suprême remonte à presque dix ans. »

« Le juge Wagner est un juriste d'une grande compétence, qui s'est régulièrement impliqué dans la communauté juridique et au sein de son ordre professionnel », s'est réjoui le bâtonnier Plourde. Richard Wagner a été notamment bâtonnier du Barreau de Montréal (2001-2002) et il a reçu en 2005 le Mérite du Barreau du Québec pour sa contribution à la profession d'avocat et sa participation à la création en 2002 du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), un organisme qui assure l'accès à l'information juridique aux membres de la profession partout au Québec.

« La nomination du juge Wagner satisfait le Barreau, a pour sa part ajouté Me Claude Provencher, directeur général. Nul doute que ce spécialiste reconnu des litiges commerciaux et civils représentera un atout pour le plus haut tribunal du pays, qui voit arriver dans les rangs de ses magistrats une recrue de haut niveau. »

## La commission des services juridiques remet les Prix Robert-Sauvé 2012

C'est avec fierté que Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques, a remis le 8 novembre dernier, à Laval, en présence du ministre de la Justice et Procureur général du Québec, Me Bertrand St-Arnaud, les prix Robert-Sauvé 2012. Ces prix ont été créés afin de souligner la contribution exceptionnelle de personnes à la promotion des droits des démunis. Le prix porte le nom du président-fondateur de l'aide juridique du Québec, monsieur Robert Sauvé, président de la Commission des services juridiques de 1972 à 1977. Une fois l'an, un des prix est remis à une personne qui provient du réseau de l'aide juridique et l'autre à une personne provenant du grand public.

Le prix volet « réseau » est décerné cette année à Monsieur Jules Barrière pour sa contribution à la promotion des droits des démunis, entre autres, à titre de directeur général du Centre communautaire juridique de l'Outaouais. Le prix volet « grand public » 2012 est décerné à Monsieur André Laurin pour sa contribution à la promotion de la justice sociale et, plus particulièrement, pour que les droits des Québécois en matière de consommation soient reconnus peu importe leur revenu et leur statut social.

### Monsieur Jules Barrière

Monsieur Jules Barrière, juge retraité de la Cour du Québec du district judiciaire de Hull depuis février 2009, a consacré la majeure partie de sa vie professionnelle au service des plus démunis. Il a commencé à pratiquer le droit en 1961 dans la ville de Hull. Alors avocat en pratique privée, il a collaboré à l'élaboration du modèle québécois d'aide juridique en travaillant avec son président-fondateur.

Dès sa mise sur pied, il joint les rangs du Service de l'assistance judiciaire du Barreau de Hull. En 1972, lors de la création du réseau de l'aide juridique, il devient le premier directeur général à être nommé au Centre communautaire juridique de l'Outaouais. Il participe au comité des négociations pour obtenir une entente de réciprocité entre les régimes d'aide juridique des provinces et des territoires du Canada, assurant ainsi à leurs résidents les plus démunis une couverture de services juridiques.

### Monsieur André Laurin

Dès le début de sa carrière publique à la Confédération des syndicats nationaux, Monsieur André Laurin s'est intéressé en profondeur au problème de l'endettement des travailleurs au point où ses initiatives ont mené à la création des associations coopératives d'économie familiale, mieux connues sous le nom d'ACEF. De plus, il fut un pionnier dans le domaine de l'aide juridique au Québec, notamment en devenant le premier président du conseil d'administration du Centre communautaire juridique de Québec de 1973 à 1977.

Monsieur Laurin a aussi été le premier lauréat du Prix de l'Office de la protection du consommateur en 2003 et a reçu le Prix de la justice du Québec en 2009.

## Le ministre de la Justice, Me Bertrand St-Arnaud, rend visite aux avocats de l'Aide juridique



Me Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice du Québec



De gauche à droite : Me Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice, madame Bernadette Barrière, épouse du lauréat du prix Robert-Sauvé - volet réseau, Me Catherine Barrière-Gratton, petite-fille de monsieur Jules Barrière, monsieur André Laurin, lauréat du prix Robert-Sauvé - volet grand public et Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques.

**L**e ministre de la Justice et Procureur général du Québec, Me Bertrand St-Arnaud a accepté volontiers l'invitation du président de la Commission des services juridiques, Me Denis Roy, à s'adresser aux avocates et avocats permanents de l'aide juridique à l'occasion de leurs journées d'étude annuelles, afin de partager avec eux sa vision de l'accessibilité à la justice et du rôle de l'aide juridique à cet égard.

Lors de son allocution, en plus d'évoquer des souvenirs personnels en lien avec l'aide juridique, Me St-Arnaud a réitéré l'intention de son gouvernement d'en hausser les seuils d'admissibilité et d'augmenter ainsi le nombre de justiciables qui pourraient éventuellement bénéficier de cet important programme d'accès à la justice. « Nous avons pris un engagement très clair auprès de la population: une personne travaillant à temps plein au salaire minimum doit être admissible à l'aide juridique. Nous agirons sou peu en ce sens » a déclaré le ministre de la Justice.

Pour sa part, le président de la Commission des services juridiques s'est réjoui de la présence du ministre et a salué les intentions annoncées par celui-ci. « En plus d'avoir vu le mandat de la Commission des services juridiques s'accroître depuis quelques années, l'idée de desservir davantage de justiciables, dans la défense et la promotion de leurs droits, représente une perspective extraordinaire en cette 40e année d'existence de notre réseau » déclarait Me Roy lors de cette rencontre.

# Prix Zenith : Louise Mailhot et Alan Schwartz honorés par Lexpert

**F**asken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, est fier d'annoncer que Louise Mailhot, Ad.E., et Alan Schwartz sont lauréats de prix Zenith 2012 décernés par Lexpert. Ces prix leur ont été remis hier soir dans le cadre d'un gala tenu par cette publication prestigieuse. Cette année, les prix Zenith avaient pour thème le « leadership par l'innovation », c'est-à-dire qu'ils reconnaissent les avocats qui, au cours de leurs carrières de quarante ans ou plus, ont grandement contribué à l'évolution du domaine juridique.

L'honorable Louise Mailhot est une pionnière pour les femmes dans le domaine juridique. En 1965, elle était la première femme stagiaire en droit du cabinet montréalais Martineau Walker (l'un des cabinets fondateurs de Fasken Martineau) et, en 1987, la première femme à être nommée juge à la Cour d'appel du Québec à Montréal. De 1996 à 2005, elle a été vice-présidente de l'Union internationale des magistrats, organisme qu'elle représente toujours auprès des Nations Unies. Mme Mailhot agit également à titre de conseillère stratégique auprès des groupes de pratique Litige et Travail, emploi et droits de la personne de Fasken Martineau, en plus de jouer un rôle de mentor auprès des jeunes avocats du cabinet. Auteure prolifique, elle continue de produire des textes destinés aux communautés juridiques du Québec et du Canada.

Alan Schwartz est un fiscaliste des plus reconnus dont la carrière juridique comprend de nombreux rôles de leadership, y compris celui de président de la section du droit fiscal de l'Association du Barreau canadien. De 1994 à 2001, il était l'associé directeur du cabinet Fasken Campbell Godfrey, et il a chapeauté les fusions avec des cabinets de Montréal et de Vancouver pour ainsi créer Fasken Martineau DuMoulin. Par la suite, M. Schwartz était l'associé directeur du bureau de Toronto du cabinet issu de cette fusion et, plus tard, le chef du groupe Fiscalité de ce cabinet. Il figure au nombre des meilleurs fiscalistes au Canada selon les répertoires International Tax Review, Chambers Global, Best Lawyers in Canada, Lexpert et Practical Law Company. Dans le cadre de sa pratique fiscale, il a conseillé des sociétés relativement à

d'importantes opérations, et il a représenté ses clients devant la Cour suprême du Canada.

Décernés annuellement par Lexpert, les prix Zenith soulignent le leadership éclairé manifesté par des membres de la communauté juridique. En 2011, Claude Gendron, Marie Bourdeau et Nicolas Leblanc de Fasken Martineau étaient lauréats d'un prix Zenith dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise en reconnaissance de leur travail auprès de la fondation Espoir d'enfants et de son projet orphelinat-école en Haïti. En 2010, Corina Weigl et Laura West se sont vues décerner un prix Zenith dans la catégorie pro bono, en reconnaissance de leur travail auprès de l'organisme Social and Enterprise Development Innovations (« SEDI »). En 2009, Elena Hoffstein était lauréate d'un prix Zenith en reconnaissance de ses efforts visant à promouvoir la participation des femmes dans le domaine du droit des affaires.

## FORUM GESTION DES RISQUES

Le jeudi 22 novembre 2012

Vos panélistes et modérateurs :

*Pierre Alary - Claude Bergeron - Ghislain Giroux Dufort  
Denis Godcharles - Michel Labonté - Susan McArthur  
Josée St-Onge - Annie Thabet - Thierry Vandal*

Un rendez-vous à ne pas manquer, faites le point sur la gestion des risques! Une demi-journée de formation avec des panélistes de haut niveau.

Organisé conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés - Section du Québec (IAS - Québec) et l'Institut des auditeurs internes - Section Montréal (IAI - Montréal);

Présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec et PricewaterhouseCoopers;

En partenariat avec Le Collège des administrateurs de sociétés (CAS) et Le Cercle des administrateurs de sociétés certifiés (ASC).

Tous les détails de l'événement sur Forum Gestion des risques, 22 novembre 2012 ou sur [www.iasquebec.com](http://www.iasquebec.com)  
*(Veuillez prendre note que la salle ne peut accueillir qu'un nombre restreint de participants)*

**Si vous nous avez déjà fait parvenir votre inscription, veuillez SVP ignorer ce message. Merci.**

# Le président du conseil et chef de la direction du cabinet McCarthy Tétrault nommé au conseil du Conference Board du Canada



**L**e cabinet McCarthy Tétrault a le plaisir d'annoncer que son président du conseil et chef de la direction, Marc-André Blanchard, a été élu au conseil d'administration du Conference Board du Canada. Me Blanchard remplira un mandat de trois ans pendant lequel il collaborera au développement stratégique de l'organisation et à l'évaluation de nouvelles initiatives.

« Je suis très heureux de me joindre à une équipe des plus impressionnantes au sein du Conference Board du Canada », a déclaré Me Blanchard. « Le mandat du Conference Board cadre tout à fait avec mon inté-

rêt marqué pour la politique publique, l'économie et les affaires, de même qu'avec mon expérience dans ces domaines. J'espère vivement contribuer au mandat du conseil en y apportant mon point de vue sur l'industrie. »

Le Conference Board du Canada (<http://www.conferenceboard.ca>) est un organisme sans but lucratif et indépendant qui dirige et publie des recherches, organise des conférences, facilite le réseautage, et soutient le développement des compétences individuelles en leadership et le renforcement des capacités organisationnelles. Ses activités sont axées sur les tendances économiques, le rendement organisationnel et les questions de politique gouvernementale. Le conseil d'administration du Conference Board du Canada est formé de quelque 32 chefs d'entreprises de partout au Canada et de divers secteurs d'activité.

En tant que président du conseil et chef de la direction du cabinet McCarthy Tétrault, Me Blanchard dirige l'approche intégrée du cabinet sur laquelle repose la prestation de services exceptionnelle assurée par ses 575 avocats. Me Blanchard fournit des conseils à des clients et des gouvernements sur des enjeux stratégiques et des questions de politique publique. Il pratique le litige civil et commercial. Il détient un baccalauréat en droit (LL. B.) de l'Université de Montréal, une maîtrise en administration publique et une maîtrise en relations internationales avec spécialisation en droit du commerce international de la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia, ainsi qu'une maîtrise spécialisée en droit international public de la London School of Economics and Political Science.

# La violence aux femmes dans la formation en droit en Ontario

La Commission du droit de l'Ontario dévoile le cadre de programmation à l'Université Queen's

**L**a Commission du droit de l'Ontario (CDO) lance à la faculté de droit de l'Université Queen's une série de modules de formation traitant de la violence envers les femmes dans le cadre du programme d'études de toutes les facultés de droit de la province. Élaborés par la CDO grâce à une subvention de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, ces modules serviront à guider les professeurs afin d'établir le contexte entourant la violence faite aux femmes dans le cadre de chaque cours de droit et d'explorer les principaux enjeux dans des cours clés tels que l'éthique, le droit des biens, le droit de la famille et le droit pénal. Ils peuvent être intégrés aux cours existants, être offerts dans le cadre de programmes intensifs ou sous forme de séminaires.

La directrice exécutive de la CDO, Patricia Hughes, dévoilera les modules le 29 octobre 2012 à titre de chargée d'enseignement invitée dans le cadre d'un cours organisé par Feminist Legal Studies Queen's (FLSQ), un groupe de recherche axé sur la sensibilisation et le développement de la mission professorale en études juridiques féministes. « Notre objectif consiste à faire en sorte que tous les étudiants en droit, et pas seulement ceux qui se destinent à la pratique du droit familial, criminel ou de la responsabilité délictuelle, apprennent à faire face à ces enjeux et à travailler avec les clients qui ont subi de la violence ou l'ont perpétrée », indique Patricia Hughes.

Le milieu universitaire ne peut plus continuer à laisser aux professeurs le soin d'aborder le sujet de la violence envers les femmes convient Kathleen Lahey, codirectrice de FLSQ et professeure de droit à l'Université Queen's. La CDO offre « une solution très bien songée à un

sérieux problème. Ce projet pourrait avoir un effet vraiment transformateur. »

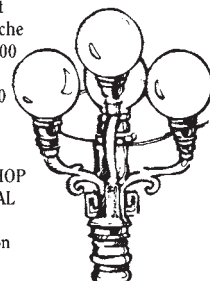
Les modules, qui seront offerts à toutes les facultés de droit de l'Ontario, comporteront des recommandations sur des questions pratiques telles l'identification des cas et des clients à risque et la façon d'établir un climat de confiance. Pamela Cross, diplômée en droit de l'Université Queen's et spécialiste dans le domaine de la violence envers les

## Le Mas des OLIVIERS

Ouvert  
le dimanche  
de 18 h 00  
à  
22 h 30

1216 BISHOP  
MONTREAL

Réservation  
861-6733



femmes, a coordonné cette initiative et a été guidée par un groupe consultatif de 25 personnes formé d'universitaires, de juges, d'avocats, de fournisseurs de services, d'agents de police et d'étudiants.

« Quel que soit le domaine de droit dans lequel on évolue, on peut se retrouver dans une affaire où la violence envers les femmes est un facteur », indique Madame Cross.

Lors de sa visite au campus, Madame Hughes fera également des présentations sur la CDO et la réforme du droit aux corps professoral et étudiant, notamment dans le cadre de cours portant sur le droit public et le droit sur le genre donnés par la professeure Bev Baines. Les étudiants du cours sur le droit lié à la santé mentale donné par la professeure Lynne Hanson assisteront également au cours de droit sur le genre de la professeure Baines.

Créée en 2007 grâce au financement de la Fondation du droit de l'Ontario, du ministère du Procureur général de l'Ontario, du Barreau du Haut-Canada et de la faculté de droit Osgoode Hall, la CDO est un organisme indépendant du gouvernement qui formule des recommandations en vue de réformer le droit et d'améliorer l'accès à la justice. La CDO est officiellement appuyée par les doyens des facultés de droit de l'Ontario.

## Fraser Milner Casgrain (FMC) se joint à deux partenaires mondiaux pour devenir l'un des 10 premiers cabinets au monde

Salans, Fraser Milner Casgrain et SNR Denton se regroupent et deviendront l'un des dix premiers cabinets d'avocats au monde. Le nouveau cabinet disposera d'atouts uniques : issu d'un regroupement allant au-delà de l'union d'un cabinet britannique et d'un cabinet américain, il sera le premier à réunir un cabinet canadien et un cabinet très présent aux États-Unis et sera véritablement polycentrique. Le nouveau cabinet, qui a pour objectif premier de fournir à ses clients les services d'avocats du plus haut calibre, réunira la plus grande équipe au monde, avec plus de 2500 avocats et professionnels, dans les domaines de l'énergie, de l'assurance, des médias et du divertissement et de l'immobilier, et la deuxième au monde, dans les domaines de la faillite, du commerce international et de l'environnement, selon le classement de Law 360.

# Fasken fusionne avec un bureau d'Afrique du Sud

**N**ous avons d'excellentes nouvelles au sujet de notre cabinet. Le 22 octobre, Fasken Martineau a annoncé sa fusion avec Bell Dewar, un cabinet d'avocats de Johannesburg.

Cette fusion créera l'un des plus grands cabinets d'avocats exerçant des activités en Afrique, et Fasken Martineau devient ainsi le cabinet d'avocats canadien dont la présence internationale est la plus importante.

L'ajout de l'équipe d'avocats de Bell Dewar à nos équipes existantes à Johannesburg, à Londres, à Paris et au Canada nous permet de déployer sur les marchés africains et internationaux une somme inégalée de compétences et d'expérience.

Notre croissance stratégique continue à l'échelle internationale présente de très grands avantages pour nos clients. L'accroissement de notre équipe à Johannesburg nous permet de compter sur des ressources plus importantes en Afrique, notamment dans les secteurs des mines, des infrastructures, de l'énergie, du financement de projets, des marchés financiers et des fusions et acquisitions.

Les activités des deux cabinets seront pleinement intégrées d'ici le 1er février 2013. Blaize Vance, l'actuel associé directeur de Bell Dewar, deviendra associé directeur régional pour l'Afrique et exercera ses fonctions à partir de nos bureaux nouvellement regroupés à Johannesburg.



# le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

*Qualité et raffinement*



- Bijouterie
- Horlogerie
- Librairie
- Écriture & Cie
- Godiva
- Cadeaux



**En présentant votre carte du barreau,  
recevez votre carte privilège**



Sondage Léger Marketing  
Meilleure bijouterie  
16 années consécutives

© **Métro Berri-UQAM**, 505, rue Sainte-Catherine Est,  
Montréal (Québec) H2L 2C9, Canada  
Téléphone : 514 845-5243 télécopieur : 514 845-5264

© **Place des Arts**, 175, rue Sainte-Catherine Ouest,  
Montréal (Québec) H2X 1Z8, Canada  
Téléphone : 514 849-8333 télécopieur : 514 844-6485

[www.parchemin.ca](http://www.parchemin.ca)

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$\***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **18 956 \$\***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **51 762 \$\***



**Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.**

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le [www.barinsurance.com](http://www.barinsurance.com).



**AABC**

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN  
Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

\* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 17 février 2012. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.